



Fiches-labels

Le label Cosmos pour les cosmétiques naturels ou bio

Le label Cosmos garantit que les produits cosmétiques et d'hygiène sont composés au maximum de matières naturelles et/ou bio.



Ce label vise à harmoniser les labels en cosmétiques bio : on indique en dessous du logo de l'organisme membre certificateur la mention « cosmos organic » ou « cosmos natural » en fonction de la charte respectée.

L'avis d'écoconso

Le label Cosmos est issu d'une démarche globale exigeante qui certifie des cosmétiques naturels et/ou bio. Cette appellation est intéressante car elle regroupe différents organismes de certification (Ecocert, Cosmébio, BDIH, Soil Association et ICEA) qui ont validé une série de critères afin de ne pas multiplier les labels en cosmétiques.

On peut déplorer qu'aucun pourcentage minimal d'ingrédients bio dans les cosmétiques « cosmos naturels » ne soit exigé.

Les produits portant ce label sont disponibles en magasin écologique / bio, en parapharmacie et dans certains secteurs de la grande distribution.

Résumé des critères

Le label Cosmos contient divers critères :

- des critères liés à la teneur en **ingrédients naturels** d'un produit cosmétique ou d'hygiène (mise en avant des produits issus de l'agriculture bio, limitation d'ingrédients issus de la pétrochimie).
- des critères **environnementaux** (procédés de fabrication, emballages).
- des critères de **bien-être animal** (tests, matières premières).

Produits concernés

On peut trouver ce label sur des produits cosmétiques et d'hygiène, dont des produits cosmétiques en fibres textiles : lingettes, masques, tampons...

Portée du label

Ce label contient :

- **des critères environnementaux : oui**
- des critères sociaux : non
- des critères liés à la santé : oui, indirectement
- **des critères liés au bien-être animal : oui**

Il s'applique aux produits cosmétiques en tant que tels ou aux matières premières destinées à être utilisées dans des produits cosmétiques.

Critères du label

Cosmos se décline en deux catégories, les cosmétiques naturels et les cosmétiques bio, dont le marquage apparaît aux côtés des labels Cosmébio, BDIH, etc. quand les produits satisfont aux exigences du cahier des charges spécifique.

Voici les principales garanties apportées par le label Cosmos, valables pour les deux mentions, "organic" et "naturel":

- Une liste exhaustive des **ingrédients** pouvant être utilisés ([voir sur le site de Cosmos](#)). Des **matières premières certifiées biologiquement** issues de végétaux et animaux. Des [textiles labellisés GOTS](#) pour les cosmétiques en fibres textiles (lingettes, coton...).
- **Interdiction** d'utiliser des matières premières issues d'**OGM** et celles inscrites dans la liste des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction. Pas d'huile de palme (sauf exploitation biologique ou de source durable).
- Utilisation de matières transformées non persistantes, **non toxiques** et non bioaccumulables^[1] et de procédés de transformation respectueux : les végétaux, animaux ou microbiens sont transformés physiquement et non chimiquement, les ingrédients minéraux (donc non renouvelables) sont soumis à un **encadrement strict** d'usage et de transformation. Interdiction de modifier chimiquement les matières minérales, attention aux produits de nettoyage et de désinfection. Interdiction d'utiliser l'halogénéation^[2], l'irradiation par des rayons X ou gamma, des nano-matériaux (excepté dioxyde de titane, oxyde de zinc et silice selon les utilisations), des ingrédients issus de la pétrochimie (excepté certains solvants dans la transformation agrochimique s'il n'y a pas d'alternatives naturelles et efficaces pour la certification « Natural »).
- Les phases de production ainsi que la gestion des déchets sont soumis à un **plan d'éco-management** avec une utilisation responsable des ressources et un emballage limité au maximum (pas de produits à usage unique, consignes, matériaux biodégradables, réutilisables, rechargeables ou renouvelables) et recyclables. Interdiction de certains plastiques ou matériaux issus d'OGM pour les emballages.
- **Interdiction** de réaliser des **tests sur les animaux** (à l'exception des tests obligatoires de certains ingrédients). Seuls des tests in vitro peuvent être réalisés (sur des cellules en laboratoire) pour évaluer la toxicité aquatique des produits. Les seules matières animales autorisées sont celles produites par certains animaux, mais qui ne constituent pas une partie de l'animal (pas de peau, graisse...). Il est interdit de prendre des matières primaires d'animaux vivants ou abattus.

Voyons maintenant chaque mention individuellement dans ce tableau détaillé :

La mention « issus de l'agriculture biologique » se trouve en regard des agro-ingrédients

physiquement transformés et des ingrédients d'origine bio dans la liste INCI (synonyme de la composition d'un produit cosmétique), et « origine biologique » pour les produits transformés chimiquement.

	Cosmos Natural : cosmétiques naturels	Cosmos Organic : cosmétiques bio
Ingrédients d'origine naturelle	95% minimum Indication du % de substances naturelles sur l'étiquette	95% minimum Indication du % de substances naturelles sur l'étiquette
Ingrédients biologiques sur le total	Pas de minimum requis pour les ingrédients bio	Minimum 20% des ingrédients du produit fini sont bio 10% pour les produits à rincer, et autres produits composés de min 80% de substances minérales ou d'origine minérale (ne pouvant pas être considérés comme bio)
Pourcentage des ingrédients animaux et végétaux d'origine biologique	Pas de minimum requis sur les produits végétaux et animaux	Minimum 95% des ingrédients pouvant être certifiés doivent être bio (végétaux, cire, lait,...) Le pourcentage d'ingrédients d'origine biologique doit être indiqué à part si les produits sont 100% bio

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

Voir [le Référentiel](#) sur le site de Cosmos.

Gestion du label

Ce label est détenu par COSMOS-standard ASBL, une association sans but lucratif basée à Bruxelles, dont les fondateurs sont les organismes de certification BDIH (Allemagne), Cosmébio & ECOCERT Greenlife (France), ICEA (Italie), Soil Association (Grande-Bretagne).

Contrôle

Un contrôle indépendant peut être réalisé par plusieurs organismes (Ecocert, Bureau Veritas, Australian Certified Organic, ICEA, IONC, Soil Association Certification).

Lien vers le catalogue de produits labellisés

Le [catalogue de produits](#) est disponible sur le site de Cosmos standard.

Site

[Site de Cosmos standard.](#)

Voir aussi

- [À quels labels reconnaît-on un cosmétique écologique ?](#)
 - [Où trouver des cosmétiques naturels faits en Belgique ?](#)
 - [Made in Belgium : où acheter un produit fait en Belgique ?](#)
-

[1] La bioaccumulation est l'absorption de substances chimiques, présentes dans l'environnement, et leur concentration dans certains tissus par les organismes. Source : <https://www.futura-sciences.com/sante/definitions/medecine-bioaccumulat...>

[2] L'halogénéation est une réaction chimique qui permet d'introduire un ou plusieurs atomes d'halogène dans une molécule. Source : [https://www.cnrtl.fr/definition/halogénéation ";](https://www.cnrtl.fr/definition/halogénéation)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://www.ecoconso.be/node/2328>